



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

Réf. MA10000918/D

N° rév. 1.13

## StoCryl HG 200

Date de révision 10.04.2025

Date d'impression 06.06.2025

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial StoCryl HG 200

Identifiant Unique De Formulation (UFI) 7261-Y0V0-500M-TGGC

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Agents hydrophobants

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto AG Schweiz  
Südstrasse 14  
CH - 8172 Niederglatt  
Téléphone: 044 851 53 53  
Télécopie: 044 851 53 00  
[www.stoag.ch](http://www.stoag.ch)

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Schweiz  
Sto SE & Co. KGaA  
Département TIQ Qualitätssicherung  
[p.hammerschmitt@sto.com](mailto:p.hammerschmitt@sto.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence Schweiz

Heures d'ouverture  
7.30 - 12.00 / 13.00 - 16.30  
Tél. 0041 - 44 - 851 - 54 44  
Hors d'heures d'ouverture  
Tél. 0044 - 1235 - 239 - 670  
Tox Info Suisse  
Tél. 0041-44-251-51-51  
Numéro abrégé: 145 ([www.toxi.ch](http://www.toxi.ch))

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoCryl HG 200

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Intervention:**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

**Élimination:**

P501 Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Peut être nocif par inhalation.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique                           | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement  | Classification                           | Concentration<br>(% w/w) |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------|
| éthanol                                | 64-17-5<br>200-578-6<br>603-002-00-5<br>01-2119457610-43-XXXX | Flam. Liq. 2; H225<br>Eye Irrit. 2; H319 | ≤ 1                      |
| Triethoxy(2,4,4-triméthylpentyl)silane | 35435-21-3<br>252-558-1<br>01-2119555666-27-XXXX              | Flam. Liq. 3; H226                       | ≥ 85 - ≤ 90              |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoCryl HG 200

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux     | Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.                                                                                    |
| Inhalation            | Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.<br>Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.<br>Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| Contact avec la peau  | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.<br>Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.<br>Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.                 |
| Contact avec les yeux | En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.<br>Demander conseil à un médecin.                                                                                                |
| Ingestion             | Se rincer la bouche à l'eau.<br>En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.<br>Garder tranquille.<br>Ne PAS faire vomir.                                                                                                                              |

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|           |                               |
|-----------|-------------------------------|
| Symptômes | Pas d'information disponible. |
|-----------|-------------------------------|

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|            |                                                                  |
|------------|------------------------------------------------------------------|
| Traitement | Traiter de façon symptomatique.<br>Pas d'information disponible. |
|------------|------------------------------------------------------------------|

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

|                                |                                                                  |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoCryl HG 200

|                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction inappropriés                                        | importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b> | Jet d'eau à grand débit<br><br>En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):<br>Monoxyde de carbone<br>Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )<br>Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )<br>L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.<br>Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. |
| <b>5.3 Conseils aux pompiers</b>                                        | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Conseils supplémentaires                                                | Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.                                                                                                                                                                                                                                                                 |

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

|                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b> | Éloigner toute source d'ignition.<br>Assurer une ventilation adéquate.<br>Ne pas respirer les vapeurs.<br>Entrée interdite à toute personne étrangère au service.                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>                           | Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.<br>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>                         | Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).<br>Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.<br>Nettoyer soigneusement la surface contaminée.<br>Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. |
| <b>6.4 Référence à d'autres rubriques</b>                                              | Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils pour une manipulation sans danger | Observer les réglementations de la protection du travail.<br>Éviter la formation d'aérosols.<br>Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition au poste de travail.<br>Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoCryl HG 200

flammes nues ou autres sources d'ignition.  
Toutes les pièces métalliques des mélangeurs et des machines de mise en oeuvre doivent être mises à terre.  
Le port de chaussures et de vêtements antistatiques est recommandé.  
Utiliser un outillage ne provoquant pas de d'étincelles.

### Mesures d'hygiène

Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
après laver les mains utiliser une crème grasse  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine.  
Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer.  
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Conserver dans un endroit bien ventilé.  
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

#### Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle           | Base    |
|------------|---------|---------------------------------------|----------------------------------|---------|
| éthanol    | 64-17-5 | VME                                   | 500 ppm<br>960 mg/m <sup>3</sup> | CH SUVA |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoCryl HG 200

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |     |                                      |         |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------------------------------------|---------|
|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                        | VLE | 1.000 ppm<br>1.920 mg/m <sup>3</sup> | CH SUVA |
|  | Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. |     |                                      |         |

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition au poste de travail, porter des appareils respiratoires.

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 480 min

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau  
Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau. Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application.

Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, [www.kcl.de](http://www.kcl.de)) ou de gants équivalents. Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoCryl HG 200

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection de la peau et du corps | : Protection préventive de la peau<br><br>Vêtements de protection à manches longues<br><br>Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.                                                                                                                                                                                                     |
| Protection respiratoire           | : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des valeurs limites d'exposition au poste de travail, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.<br><br>Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment ventilé pendant la pulvérisation.<br><br>Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation et des poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection respiratoire est requis durant ces travaux.<br><br>Filtre ABEK-P3 |

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                      |                              |
|--------------------------------------|------------------------------|
| État physique                        | : liquide                    |
| Couleur                              | : incolore                   |
| Odeur                                | : Faible, caractéristique    |
| Seuil olfactif                       | : Pas de données disponibles |
| Point de fusion/point de congélation | : Pas de données disponibles |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## StoCryl HG 200

Point initial d'ébullition et  
intervalle d'ébullition : 112 °C (1.013 hPa)

Limite d'explosivité, supérieure /  
Limite d'inflammabilité supérieure : Pas de données disponibles

Limite d'explosivité, inférieure /  
Limite d'inflammabilité inférieure : Pas de données disponibles

Point d'éclair : 44 °C

Température de décomposition : Pas de données disponibles

pH : substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Viscosité  
Viscosité, dynamique : env. 880 - 1.320 mPa.s (23 °C)  
Méthode: ISO 3219

Temps d'écoulement : Pas de données disponibles

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : non miscible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoCryl HG 200

Coefficient de partage: n-octanol/eau : non déterminé

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

Densité : env. 0,91 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Pas de données disponibles

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non applicable

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : non applicable

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoCryl HG 200

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

|                       |                                                                                                                                                |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.<br>Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### 10.4 Conditions à éviter

|                     |                                                                                         |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Conditions à éviter | Sources directes de chaleur.<br>En plein soleil pendant une période de temps prolongée. |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|

### 10.5 Matières incompatibles

|                   |                                                |
|-------------------|------------------------------------------------|
| Matières à éviter | Acides forts et bases fortes<br>Oxydants forts |
|-------------------|------------------------------------------------|

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Se décompose lentement au contact de l'eau.  
Produit(s) hydrolysé(s): l'éthanol (64-17-5) irrite les muqueuses et légèrement la peau, dégraisse la peau.  
Peut être narcotique et endommager le foie.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

|                               |                                                                                          |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

|                               |                                                                                          |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë par inhalation | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                 |                                                                                          |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Composants:

##### éthanol:

|         |                                                                       |
|---------|-----------------------------------------------------------------------|
| Espèce  | Lapin                                                                 |
| Méthode | OCDE ligne directrice 405<br>Provoque une sévère irritation des yeux. |

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoCryl HG 200

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Produit:

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

#### Information supplémentaire

#### Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

#### Produit:

Informations générales

L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé.

Comme p.ex. : irritation des muqueuses, irritation du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, épuisement, asthénie musculaire, étourdissements et dans des cas extrêmes, perte de conscience.

Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoCryl HG 200

la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus. Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles au niveau des yeux.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques

: Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons

Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité

Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation

Pas de données disponibles

#### Composants:

Triethoxy(2,4,4-triméthylpentyl)silane:

Coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow: 6,1

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoCryl HG 200

### RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

|                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit                                  | <p>L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.</p> <p>Pour l'utilisation recommandée, le code OMoD peut être choisi conformément aux listes pour le mouvement des déchets (LMoD).</p> <p>Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées.</p> <p>Les restes de liquides sont des déchets dangereux et ne doivent en aucun cas être déversés dans les égouts. Ils doivent être déposés dans un centre local de collecte de substances problématiques.</p> |
| Emballages contaminés                    | <p>Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.</p> <p>Recyclage des emballages vides.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Code OMoD pour les produits non utilisés | <p>08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses</p> <p>(*) Déchets spéciaux au sens de l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour le mouvement des déchets (RS 814.610.1)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                        |

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

|           |                                           |
|-----------|-------------------------------------------|
| Remarques | Ces informations ne sont pas disponibles. |
|-----------|-------------------------------------------|

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

|           |                |
|-----------|----------------|
| Remarques | Non applicable |
|-----------|----------------|

Conseil supplémentaire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoCryl HG 200

Matériau non dangereux (ADR 2.2.3.1.1 ; IMDG 2.3.1.3 ; IATA 3.3.1.3)

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2004/42/CE

COV (composés organiques volatils)  
La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)

1 %

pas de taxes des COV

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82)

Non applicable

Autres indications

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

Autres réglementations

Observer les réglementations de la protection du travail.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, SR 822.115) : les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus ne doivent pas manipuler cette substance/préparation, si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) n'a pas accordé de dérogation en ce sens.  
Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52) : les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent manipuler cette substance/préparation que si un spécialiste démontre, sur la base d'une évaluation des risques en rapport avec les activités et les mesures de protection adoptées, que l'exposition à la dite-substance/préparation n'entraîne aucune atteinte à la santé de la mère et de l'enfant.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## StoCryl HG 200

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

### Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations : L'évaluation a été réalisée sur la base de l'article 6, point 5, et de l'annexe I de l'ordonnance (CE) n° 1272/2008.

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

---

## StoCryl HG 200

Service émetteur

Abteilung TIQ  
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen  
p.hammerschmitt@sto.com

Code du produit  
CH / FR

PROD0537